



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie - Info

18 février 2022



Transport Scolaire

L'association Familles Rurales recherche des bénévoles pour assurer le fonctionnement de sa branche transport scolaire sur la Commune de Bazoges en Pareds au profit 17 enfants. Le Conseil incite les 13 familles à s'investir pour leurs enfants.

Contact : Priscillia Orion au 06 19 15 26 45,
ou assister à la réunion organisée le 7 mars à 19h, en Mairie.



La Taverne a fait peau neuve et rouvrira ses portes le vendredi 4 mars.

Exit le service par la fenêtre, désormais cela se fait à l'intérieur !

Plus de renseignements : 02 51 51 65 48.

AGENDA

5 mars

Inauguration du
SEL de Valparaiso

5 mars

Repas à emporter APES

8 avril

Bol de riz Ecole Ste Marie

9 avril

Collecte de déchets verts

16 avril/17 avril

Cuisson de la brioche
Chasse aux œufs

24 avril

A.G de l'U.N.C

4 mai

Voyage à Oradour sur Glane
Avec les écoles

8 mai

Commémoration de 39/45
Hommage à Albert Philippeau
Repas de l'UNC

Ouverture de la Mairie

Lundi et mercredi
de 9h00 à 12h30,
Vendredi
de 9h00 à 12h30 et 14h00 à
17h00.

02 51 51 25 19
mairie@bazoges-en-pareds.fr

Dépenses par délégation

En début de séance M. le Maire fait le point des dépenses TTC réalisées, par délégation, depuis le dernier Conseil : 1030 € pour des travaux électriques à l'école et 2568 € pour la remise aux normes du tapis amortissant de l'aire de jeux toujours à l'école publique.

Administration générale

⇒ Vente de la parcelle AD554

Le Conseil municipal acte la vente de cette parcelle, située entre la supérette et la pharmacie, pour la création d'un commerce dédié à la coiffure. A l'unanimité le Conseil décide que la commune prend à sa charge la moitié du bornage qui s'élève au total à 1578€.

A la majorité le Conseil décide de prendre également en charge les 14645€ de la viabilisation et adopte le principe de déplacement des bornes de recharges. Ce déplacement vers le parking de la place de la Liberté est à négocier avec le SyDEV. Le stockage des bouteilles de gaz, inférieur à 6 tonnes, peut être maintenu dans les conditions actuelles. Les propositions des élus pour le prix de vente au m2 allaient de 20€ à 35€. A la majorité le prix est fixé à 32€ pour tenir compte du coût de la viabilisation.

⇒ Assainissement collectif

La délégation de service public pour l'assainissement collectif de la commune arrive à expiration le 31 mars 2022, comme une vingtaine de communes des territoires de Chantonnay, la Châtaigneraie, Sud Vendée Littoral et Vendée Sèvre Autise. Ce dernier, qui a pris la compétence assainissement collectif, se propose de lancer les délégations de service public pour l'exploitation et d'assumer la coordination du groupement. La dépense d'étude serait de 466€ pour notre Commune. Le Conseil valide l'adhésion au groupement à la majorité.

⇒ Eclairage public

Suite aux tensions sur les marchés des énergies, hausse moyenne de 44%, et dans la continuité de l'engagement « Villes et Villages étoilés » le Conseil valide à l'unanimité les modifications des horaires d'extinction de l'éclairage comme suit, soit une réduction de 9H par semaine :

- Semaine : de 21h00 à 06h30,
- Vendredi à samedi : 23h00 à 7h00,
- Samedi à dimanche : 00h00 à 7h00.

⇒ Réparation des cloches

Les cloches 2, 3 et 4 de l'église présentent des dégradations importantes qui induisent soit des réparations rapides, soit l'arrêt total. Le coût de l'intervention s'élève à 17778 €, dont

65% éligibles à des subventions du service Patrimoine et Archéologie du Département. Le Conseil valide à la majorité l'engagement des travaux en 2022. D'ici là le fonctionnement des cloches sera minimisé. Lors de la dépose et la repose des cloches, l'entreprise ligérienne pourra mener des actions pédagogiques.

⇒ Chape dans les granges des douves

Dans le cadre de la mise en accessibilité du site touristique, la grange du milieu va être transformée en salle de projection pour proposer aux personnes ne pouvant accéder au Donjon d'assister à une visite virtuelle sur écran. La première opération est de couler une chape, travail chiffré à 6766 € TTC. Le Conseil vote à l'unanimité cette intervention.

⇒ Ateliers numériques

Pour lutter contre la fracture numérique, l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) propose des ateliers numériques. Le Conseil valide à l'unanimité l'adhésion à l'ASEPT. La Commune mettra une salle à disposition, assurera la promotion du dispositif et prendra les inscriptions. Ces ateliers permettront aux seniors de se familiariser avec l'utilisation d'une tablette tactile et d'avoir accès aux services dématérialisés.

⇒ Service d'Intérêt Général

La commune a été saisie par l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle du tribunal de la Roche sur Yon pour continuer à être lieu d'accueil pouvant recevoir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général sur le territoire, suite à des infractions mineures ne relevant pas de la correctionnelle. Le Conseil autorise, à la majorité, M. le Maire à signer une convention avec le Ministère de la Justice dans ce sens. La commune n'accueillera qu'un seul TIG à la fois.

⇒ Remboursement de frais engagés par des agents

Le Conseil valide à l'unanimité le remboursement de frais engagés par des agents pour du petit matériel. Le Conseil insiste sur le caractère anormal de cette procédure et souhaite que cela reste exceptionnel.

Affaires scolaires et sociales

Mme Pasquier Isabelle, adjointe en charge des affaires scolaires et sociales informe les élus des points suivants :

- Passage au niveau 2 du protocole sanitaire dans les écoles du 1^{er} degré à compter du 21 février 2022.

Cimetières - Environnement

M. Ducept Johann, adjoint en charge de la commission environnement, développement durable et cimetières, informe les élus :

⇒ Déchets verts

Une opération de collecte des déchets verts aura lieu le samedi 9 mars de 10h00 à 12h00. Les habitants sont invités à déposer leurs déchets verts à la carrière des Cinq Chemins, sur la route de la Caillère.

Tourisme

Les animations débuteront le 16 avril avec la cuisson de la brioche et le 17 avril avec la chasse aux œufs.

L'ouverture du donjon, du jardin et du musée au public sera le 1^{er} mai de 14h à 18h.

Informations pratiques

Usage du feu

Le recours au feu pour éliminer les déchets verts est réglementé. Interdit aux particuliers, il est toléré aux exploitants agricoles ou forestiers. Cette tolérance est encadrée par des créneaux horaires et des règles de sécurité strictes.

- De décembre à février de 11h à 15h30,
- De mars à novembre de 10h à 16h30,
- Obligation de disposer de moyens d'extinction,
- Privilégier les déposes en déchetterie,
- Les autres déchets ne sont pas brûlables,
-

L'arrêté préfectoral 12SIDPC-DDTM 627, sur l'usage du feu, est consultable sur le site internet de la commune.

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le samedi de 10h à 12h, le mercredi de 11h à 12h et le vendredi de 16h30 à 17h30.

Présentation du Pass vaccinal obligatoire.

Prix Chronos : 4 albums à lire en famille adultes et enfants, puis voter avant le 14 mai pour son album préféré. Albums sélectionnés :

La Tisaneuse, Maiwenn Vuittenez,,

Le livre du rien, Rémi Courgeon,

Le Père Jouet, Hervé Thiry-Duval, Benjamin Malet,

Mamie perd ses mots, Rémi David, Rémi Saillard.

Ces albums sont disponibles à la bibliothèque.

Associations

Les associations peuvent déposer leurs demandes de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2022, le formulaire est disponible sur le site @ de la commune. Les demandes, complètes, seront examinées par la commission le 2 avril.

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU.

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Rendez-vous sur :

<https://gnau42.operis.fr/paysfontenayvendee/gnau>

Elections

Dates limites d'inscription sur les listes électorales :

Présidentielles

2 mars en ligne, <https://www.service-public.fr>

4 mars en Mairie.

Elections les 10 et 24 avril,

Législatives

4 mai en ligne, <https://www.service-public.fr>

6 mai en Mairie

Elections les 12 et 19 juin.

Recensement des armes

Les détenteurs d'armes (chasseurs et non chasseurs) sont invités à les déclarer via le portail numérique du S.I.A .

Site internet: <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Objet trouvé

La gourmète de naissance d'Amélia, née en septembre 2013, a été trouvée sur la commune. Merci de contacter le 1^{er} adjoint pour la récupérer.

Vie du Conseil Municipal

Prochains Conseils municipaux

Vendredi 25 mars 2022 à 20h00, Salle du Conseil Municipal,

Vendredi 22 avril 2022 à 20h30, Salle du Conseil Municipal.

Commissions

Jeudi 10 mars, Commission affaires scolaires à 18h30,

Lundi 14 mars, Commission finances à 15h00,

Lundi 14 mars, Commission voirie à 18h30,

Samedi 2 avril, Commission tourisme, communication, vie associative à 14h30.

Conseillers présents le 18 février: Philippe Richier, Denis Giacomazzi, Isabelle Pasquier, Johann Ducept, Fabienne Caillaud, Daniel Lièvre, Adeline Gaboriau, Eric Frouin, Annie Buffeteau, Christia Marsaud,

Excusés : Stéphanie Arrouet, Katia L'Mouden, et Jean-Luc Dothée.

Déploiement de la Fibre

La fibre optique arrive sur notre commune. En amont les propriétaires doivent procéder à l'élagage des haies et des arbres. Sans ébranchage, la fibre ne peut pas être installée. Afin de ne pas léser les abonnés, les élagages non effectués par les propriétaires seront confiés à un prestataire privé. Cette prestation sera facturée aux propriétaires et les déchets verts seront laissés sur place. Pour des raisons environnementales, l'élagage n'est autorisé que du 1^{er} août au 31 mars.

